

L'an deux mille dix, le huit mars à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44  
Membres titulaires présents ou représentés: 21  
Pouvoirs : 8  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 29

**Présents(es)**

André AUBERIC,  
Marcel BARGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Marie BLANCHARD  
suppléant,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,

Olivier CADIER,  
Daniel CHARRASSE suppléant,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Claude DAUMAS suppléant,  
Jacques ESTEVE suppléant,  
André FELIX suppléant,  
Bruno LAGIER,  
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Hervé RASCLARD,  
Francis RIEU suppléant,  
Jacques RODARI,  
Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE

**Pouvoirs**

Paul ARNOUX à Jean-Pierre BUIX, Jean BESSON à Marc BONNARD, Claire CHASTAN à Nicolas ROSIN, Michèle EYBALIN à Christian BARTHEYE, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Christine NIVOU à André AUBERIC, Marianne ORY à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à Jean-Marie BERTRAND

**Excusés(es)**

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Christophe CASTANER, Pierre COMBES, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Laurent HARO suppléant, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Eliane TERRAS suppléante.

\*\*\*\*\*

**Objet : Accompagnement à la réalisation de la Charte Forestière**

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière de territoire, engagée en 2007, un diagnostic et des orientations stratégiques ont été validés en octobre 2008. Ces orientations ont été reprises dans le projet de Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

La Charte Forestière de territoire, prévue pour une durée de 5 ans reste à finaliser sur l'année 2010. L'élaboration de cette Charte correspondra au premier volet forestier du projet de Parc. Elle aborde les questions de multifonctionnalité des espaces forestiers, de développement du potentiel économique des forêts des Baronnies Provençales (bois-énergie, bois construction...), de la préservation du patrimoine forestier emblématique (truffières naturelles), de la bonne prise en compte des rôles écologiques et environnementaux de ces espaces et de leur préservation (modes d'exploitation respectueux de la biodiversité, maintien de peuplements diversifiés en âges et en essences...).

Cette Charte Forestière doit permettre un engagement local des acteurs pour un projet commun de valorisation des espaces boisés. Son élaboration fait l'objet d'une concertation large sur le territoire. Pour la finalisation de cette Charte, un soutien à l'identification des priorités d'actions sera sollicité.

Cet accompagnement technique fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical donne pouvoir au Bureau Syndical et au Président pour engager les démarches nécessaires et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD